

Contribution des groupes de l'Union Populaire dans la 3ème circonscription du Loiret.

Notre organisation « L'Union Populaire » porte un programme complet pour l'avenir de notre pays, de nos régions et de nos communes. Nous avons décliné notamment nos propositions concernant les transports à travers un livret thématique intitulé « Pour des mobilités durables et accessibles »¹.

Nous y déplorons, en particulier, « l'absence de toute vision stratégique de long terme » qui a entraîné notamment « la priorité donnée au transport routier ».

Nous y évoquons également le fait que « la pollution due aux transports est multiple, c'est d'ailleurs le premier secteur responsable des émissions de gaz à effet de serre. De plus, la construction de nouvelles infrastructures de transport [...] détruit les terres agricoles et fragmente les espaces naturels, rendant encore plus difficile le déplacement des animaux... ».

Bien d'autres arguments y sont développés qui **nous amènent à nous positionner contre le projet porté par le CD45**. C'est pourquoi nous participons à cette nouvelle enquête publique, qui fait suite à l'avis indépendant de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Il se trouve que le tracé de ce projet concerne les communes de Marcilly-en-Villette, Sandillon, Darvoy, Mardié, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel. Sur ces 6 communes, 4 font partie de la circonscription pour laquelle nous avons participé aux élections législatives de 2017 (Marcilly, Sandillon, Darvoy et Jargeau) et dont le sort nous importe particulièrement.

Nos critiques et interrogations:

- L'envergure et le coût (englobant les travaux de construction du pont mais aussi ceux du contournement - par tronçons- d'Orléans) de ce projet porté par le Conseil départemental ne s'inscrivent pas dans **une réflexion et une politique de fond sur la lutte contre le réchauffement climatique** qu'il devient urgent de mener. Par ailleurs, il nous semble que **bien d'autres causes nécessiteraient une réflexion quant à la répartition des finances publiques du département**.
- Ce projet, vieux de plus de 20 ans, s'appuyait sur la prévision locale d'un fort accroissement de la circulation dont il reste à prouver qu'elle est advenue. A contrario, **la déviation risquerait d'entraîner une augmentation globale de la circulation**, de camions en particulier. Le projet ne ferait alors que déplacer, voire amplifier les nuisances qu'il se proposait de combattre.
- L'étude du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) a mis en évidence **les risques karstiques d'effondrement du pont et de pollution des eaux souterraines**. Ceux-ci ne nous semblent pas suffisamment pris en compte. On leur a opposé une « solution technique » mais celle-ci est-elle trouvée et à quel coût pour le département ? Laurent Richard, spécialiste des sols affirme : « *Des mouvements de terrain, des phénomènes d'effondrement liés au poids de l'ouvrage qui exerce une pression supplémentaire ; des mouvements inhabituels de la nappe qui peuvent entraîner des matériaux de comblement du karst et aussi provoquer des effondrements ; des inondations... On est donc dans un endroit à très haut risque ! Pour l'heure, le chiffrage des moyens à mettre en œuvre pour évaluer ces risques n'a pas été réalisé.*²
- On le sait, la préservation des zones humides est absolument capitale pour limiter les dégâts face au réchauffement climatique. Et pour préserver la ressource en eau.³ Or, **le nombre de zones humides et leurs surfaces ont été très largement sous-estimés dans le projet**. Leur destruction ne pourra pas être compensée et ces surfaces, importantes, seront irrémédiablement perdues. **Nous demandons que ce travail soit repris avant toute poursuite des travaux !**
- Des hectares de bois centenaires ont déjà été détruits. On le sait **la « compensation »** qui

1 <https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/transports/>

2 <https://www.magcentre.fr/221976-deviation-de-jargeau-dans-les-etudes-a-aucun-moment-il-na-ete-fait-referenc-aux-sols/>

3 <http://www.zones-humides.org/interets>

consiste en la replantation d'arbres ne compense absolument pas des biotopes anciens, riches en biodiversité... **Il faut rompre, à l'heure où nous assistons à l'extinction massive de la biodiversité, avec ces pratiques aveugles de court-terme !** Ce projet impacte en particulier, des zones naturelles faisant l'objet de protections environnementales fortes : NATURA 2000 – directives oiseaux et habitats, ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux). Nous pensons capital de préserver les zones d'habitats naturels, en particulier dans une vision à long terme de la prévention des zoonoses.

- Qui dit nouveau projet routier dit immanquablement **artificialisation, bétonnisation des sols**. En France métropolitaine, les sols agricoles recouvrent 52 % des surfaces, mais elles ont perdu 2,4 millions d'hectares depuis 1982, indique la dernière enquête Teruti publiée par le ministère de l'agriculture en avril 2021. En parallèle, les sols artificialisés progressent, passant de 2,9 millions d'hectares en 1982 à 5 millions en 2018.⁴ Le Loiret ne doit pas contribuer à accentuer ce processus lourd en conséquence au niveau des terres agricoles disponibles : les générations à venir en auront cruellement besoin !
- Enfin , l'avis de la MRAE fait état d'aménagements pour sécuriser les bourgs de Jargeau et St-Denis (qui – soit dit en passant – risquent de perdre en activité notamment économique si la déviation se fait) . Or, depuis que les difficultés de trafic à Jargeau ont été signalées, **bien des aménagements à moindre coût auraient pu être mis en place pour améliorer la vie des Gergoliennes et Gergoliens** (revoir les modalités de circulation en tête de pont, créer une passerelle pour piétons et vélos comme à Châtillon/Loire, inciter localement au covoiturage, rouvrir la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf et développer les transports en communs, envisager des revêtements anti-bruits etc.)

Pour l'Union Populaire dans la 3ème circonscription du Loiret
Kévin Merlot et Catherine Fumé, co-animateurs des groupes.

4 <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/sols-agricoles-une-diminution-de-7-7-pour-cent-des-surfaces-depuis-1982-205-178168.html>